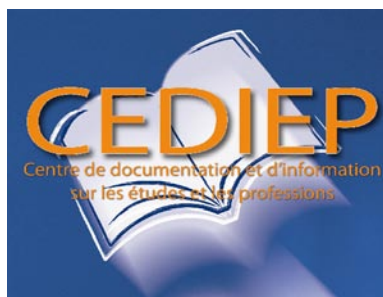




FCPL
Fédération des Centres PMS
Libres

Avenue E. Mounier, 100
1200 Bruxelles
02/256.73.11
fcpl@segec.be
www.segec.be/Fcpl/



CEDIEP
Centre de Documentation et
d'Information sur les Etudes et les
Professions

Avenue E. Mounier, 100
1200 Bruxelles
02/649.14.18
info@cediep.be
www.cediep.be

Envol vers ...

le 1^{er} degré
de l'enseignement
secondaire

2008-2009



Chers parents,

Aborder l'enseignement secondaire ne s'improvise pas. Beaucoup de questions viennent à l'esprit : Quelles sont les différences entre le primaire et le secondaire? Qu'est-ce qui est important à l'inscription ? Comment le préparer à ce nouveau cycle d'enseignement? Quels cours va-t-il avoir? Etc.

Fruit de la collaboration entre des acteurs PMS de terrain avec le soutien de la Fédération des Centres PMS Libres - FCPL et le Centre d'Information et de Documentation sur les Etudes et les Professions - CEDIEP, le fascicule que vous avez entre les mains a pour objectif de vous éclairer sur l'enseignement secondaire et plus particulièrement sur le 1^{er} degré. Celui-ci est en effet important, aussi pour le choix que fera votre enfant dès la 3^e année du secondaire.

Bonne lecture!

La structure de l'enseignement secondaire

Si votre enfant n'est pas encore inscrit dans une école secondaire ...

Lors de l'inscription, à quoi être attentif ?

Choisir un établissement secondaire ça se prépare

Voici quelques points à examiner pour vous aider dans votre choix :

- Le projet pédagogique, le projet d'établissement et le règlement d'ordre intérieur de l'école,
- Les activités complémentaires du premier degré et **les options proposées aux 2^e et 3^e degrés**
- Les horaires hebdomadaires des cours (A quelle heure commencent-ils? A quelle heure finissent-ils? Quel est le temps de pause à midi et durant la journée?)
- Les activités extrascolaires organisées par l'école
- Les équipements et services proposés par l'établissement (la possibilité de prendre un repas à midi ou d'une étude dirigée...).
- La taille et la situation de l'école secondaire (temps de déplacements pour s'y rendre et en revenir)
- Etc.

Ressources

Si après la lecture de ce fascicule, vous avez des questions, si vous avez besoin de plus d'informations, si vous souhaitez un avis, un conseil...

Adressez-vous au Centre PMS de l'école actuelle de votre enfant

C'est gratuit !

Pour connaître l'adresse d'un Centre PMS, vous pouvez consulter le site Internet : www.enseignement.be

1^{re} DIFFÉRENCIÉE

Activités complémentaires : Education par la technologie

Dès la 1^{re} année différenciée, votre enfant suit des cours d'**éducation par la technologie**. Il devra choisir une des sphères d'activités suivantes parmi celles proposées par l'établissement scolaire :

- Initiation à l'informatique
- Dessin technique
- Agronomie
- Travail du métal
- Initiation à l'électricité
- Travail du bois
- Construction
- Alimentation
- Habillement
- Coiffure
- Services sociaux

Langue moderne :

En ce qui concerne la **langue moderne 1**, votre enfant doit normalement poursuivre au 1^{er} degré l'apprentissage de la langue moderne choisie en 6^e primaire. Toutefois, si vous en faites la demande explicite à l'inscription, il peut choisir une autre langue moderne 1. Il a le choix entre le néerlandais, l'allemand ou l'anglais.

Attention, en Région bruxelloise, votre enfant n'a pas le choix de la langue moderne 1. Il suivra obligatoirement le **néerlandais**.

L'enseignement secondaire comporte 6 années d'études.

Ces 6 années sont regroupées en **degrés** :

- **1^{er} degré**: 1^e et 2^e années
- **2^e degré**: 3^e et 4^e années : le degré d'orientation
- **3^e degré**: 5^e et 6^e années (une 7^e année est possible) : le degré de détermination

En 1^{er} et 2^e années, la formation est générale.

A la fin du 1^e degré, l'élève entre dans le 2^e degré, appelé « degré d'orientation ». A la fin de celui-ci, il entre dans le 3^e degré, appelé « degré de détermination ».

Dans ces 2 derniers degrés, le choix se fait entre 3 **sections** :

- une section de transition générale, technique ou artistique
- une section de qualification technique ou artistique
- une section de qualification professionnelle

NB : Tout au long du secondaire, l'accès et le passage d'une section à l'autre est possible à certaines conditions.

Attention !

Le jeune qui a 15 ans et qui a terminé 2 années en secondaire peut quitter l'enseignement de plein exercice pour suivre une formation en alternance (temps partagé entre des cours à l'école et l'apprentissage d'un métier en entreprise) :

- Soit en s'inscrivant dans un CEFA
- Soit en concluant un contrat d'apprentissage

Tronc commun		
1 ^{er} degré	1 ^{re} commune ----- 1 ^{re} complémentaire	1 ^{re} différenciée
	2 ^e commune ----- 2 ^e complémentaire	
		3 ^e différenciée possible

Eventuellement 3 ^e année de différenciation et d'orientation éventuelle					
2 ^e degré	Sections de transition		Sections de qualification		Formation en ALTERNANCE
	Général	Technique et Artistique	Technique et Artistique	Professionnel	
	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	
4 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e		
3 ^e degré	5 ^e	5 ^e	5 ^e	5 ^e	
	6 ^e	6 ^e	6 ^e	6 ^e	
	7 ^e éventuelle				

Quelques précisions : Langue moderne 1, activités complémentaires, remédiation et éducation par la technologie

1^{re} COMMUNE

Langue moderne 1 :

Dès la 1^e Commune, votre enfant doit choisir une langue moderne¹ (néerlandais, anglais ou allemand)

En ce qui concerne la **langue moderne 1**, votre enfant doit normalement poursuivre au 1^{er} degré l'apprentissage de la langue moderne choisie en 6^e primaire. Toutefois, si vous en faites la demande explicite à l'inscription, il peut choisir une autre langue moderne 1. Il a le choix entre le néerlandais, l'allemand ou l'anglais.

Attention, en Région bruxelloise, votre enfant n'a pas le choix de la langue moderne 1. Il suivra obligatoirement le **néerlandais**.

Activités complémentaires :

Dès la 1^e Commune, votre enfant doit choisir une ou plusieurs activités complémentaires parmi celles proposées par l'école.

Les **activités complémentaires** ont pour but de renforcer les compétences visées dans les autres cours.

Elles sont réparties en 4 grandes catégories :

- Français (par exemple, théâtre, initiation à la culture antique, atelier d'écriture et de poésie, ...)
- Langues modernes (par exemple, atelier de conversation, initiation à la culture du pays, ...)
- Sciences, mathématiques, formation à la vie sociale et économique, éducation par la technologie (Par exemple, initiation à l'informatique, dessin technique, travail du bois, ...)
- Activités sportives ou artistiques (approche d'un domaine artistique ou initiation à un sport)

Remédiation : uniquement en français, mathématiques ou langue

- Si le besoin s'en fait sentir, les activités complémentaires pourraient être remplacées par des cours de remédiation.
- Deux heures de remédiation peuvent être ajoutées à l'horaire.

Horaires

(pour l'année scolaire 2008-2009)

1^{er} degré commun

1 ^e commune		2 ^e commune	
Intitulés des cours	Périodes*/ semaine	Intitulés des cours	Périodes*/ semaine
Religion / Morale	2	Religion / Morale	2
Français	6	Français	5
Mathématiques	4	Mathématiques	5
Langue moderne 1	4	Langue moderne 1	4
Etude du milieu	4	Etude du milieu	4
Sciences	3	Sciences	3
Education physique	3	Education physique	3
Education par la technologie	1	Education par la technologie	1
Education artistique	1	Education artistique	1
Activités complémentaires	4	Activités complémentaires	4
Remédiation	2	Remédiation	2

Le 1^{er} degré

1^{er} degré différencié

1 ^e différenciée		2 P en 2008 2009	
Intitulés des cours	Périodes*/ semaine	Intitulés des cours	Périodes*/ semaine
Religion / Morale	2	Religion / Morale	2
Français	6 à 12	Français	4
Mathématiques	4 à 9	Mathématiques	3
Langue moderne 1	2 à 4	Etude du milieu	2
Histoire-Géographie	2	Education scientifique et technologique	2
Initiation scientifique	2	Education physique	3
Education physique	3 à 5	Cours de l'option choisie	12
Education par la technologie	2 à 9	Activités complémentaires	0 à 6
Education artistique	1 à 5	Remédiation	2

* Une période équivaut à 50 minutes de cours.

Le 1^{er} degré commun

Le 1^{er} degré commun poursuit 4 objectifs :

- assurer une large formation de base, en faisant acquérir à chaque élève, et selon son rythme propre, l'ensemble des compétences requises ;
- observer et évaluer de façon continue les aptitudes et le comportement de chaque élève ;
- aider chacun à découvrir ses possibilités et ses affinités ;
- permettre à l'élève de choisir au 2^e degré l'orientation la plus épanouissante possible et favoriser son insertion socioprofessionnelle.

Ce 1^{er} degré est organisé de manière identique dans tous les établissements d'enseignement secondaire en Communauté française.

Le 1^{er} degré différencié

Ces deux années sont accessibles aux élèves qui n'ont pas leur CEB et qui ont soit suivi une 6^e primaire soit 12 ans au moins, au 31 décembre de l'année en cours

L'objectif de ce 1^{er} degré différencié est de **permettre aux enfants qui n'ont pas obtenu leur CEB de pouvoir l'acquérir** soit à la fin de la 1^e différenciée soit à l'issue de la 2^e ou de la 3^e différenciée. **Une fois qu'il a obtenu son CEB, l'élève intègre le parcours commun**, c'est-à-dire soit la 1C, soit la 2C ou l'une des années complémentaires.

Le 1^{er} degré différencié va être mis en place progressivement. La première année est organisée à partir de l'année scolaire 2008-2009 et la deuxième année à partir de l'année scolaire 2009-2010. *Toutefois, à titre provisoire et uniquement pour l'année scolaire 2008-2009, les classes de 2^e professionnelle seront maintenues.*

Jusqu'ici des transferts étaient possibles entre la 1^e année Commune et la 1B en cours d'année. Avec la mise en place du 1^{er} degré différencié, ces transferts ne seront plus possibles. *Toutefois, à titre provisoire et uniquement pour l'année scolaire 2008-2009, des enfants ayant obtenu un CEB sans passer par l'épreuve externe commune et ayant des difficultés en 1^e Commune pourront être transférés en 1^e différenciée jusqu'au 15 janvier 2009 et ce sous condition.*

Organisation du 1^{er} degré

Les élèves accomplissent normalement le 1^{er} degré en 2 ans.

L'élève amené à parcourir le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire en 3 ans peut suivre l'année complémentaire adaptée à ses besoins d'apprentissage dans le même établissement.

Conditions d'admission

Votre enfant possède son Certificat d'Etudes de Base (CEB), il entre directement en 1^e Commune.

Votre enfant ne possède pas de CEB. Il y a deux possibilités :

- Soit il entre en 1^e différenciée (s'il a suivi une 6^e primaire ou s'il a 12 ans au moins avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours).
- Soit il entre quand même en 1^e Commune à condition qu'il ait l'accord de ses parents, qu'il soit âgé de 12 ans au moins, qu'il ait suivi une 6^e primaire et que le conseil d'admission de l'école secondaire ait rendu un avis favorable (avant le 15 novembre). Ces 4 conditions doivent être remplies. Votre enfant sera soumis à l'épreuve externe commune en vue d'obtenir le CEB à la fin de la 1^e Commune.

A titre provisoire et uniquement pour l'année scolaire 2008-2009 :

Si votre enfant obtient, le 30 juin 2008, un CEB délivré par l'école et non obtenu suite à la réussite de l'évaluation externe commune, il peut avoir accès à la 1^e différenciée.